



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18H15,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance sous
la présidence de Madame JANIAUD LARCHER, Maire

Etaient présents : Mme JANIAUD LARCHER, Maire

Mr ROY, Mme KHELIFI, Mr NATALE, Mme PALMA GERARD, Mr BOUR, Mme
COINTOT, Maires Adjoints

Mr OUASSIN, Mme QUEIROS, Mme BLIND, Mr LARBI, Mme DI GREGORIO, Mr
ABDOUN SONTOT, Mme GIROS, Mme EL MOUSSAFER, Mme CHATELAIN, Mr
ROUSSE, Mme THOMAS, Mr WALTER, Mme MARCHET Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir : Mr MALAIZIER à Mme CHATELAIN, Mr BANDELIER à Mr
ROUSSE

Etaient absente(s) et excusé(es) : Mr GARNIER, Mme MARLIN, Mme BINETRUY

Etaient absents et non excusés : Mr HOLTZER, Mr HARGUEME, Mr POECKER, Mme
VACHET

A été élu secrétaire de séance : Mr ROY

Date de convocation	Nombre de conseillers	
Mardi 12 mars 2024	En exercice	29
	Présents	20
	Votants	22

2024/2/1

Approbation Compte Financier Unique 2023

Rapporteur : Monsieur ROY

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) : la nouvelle présentation des comptes locaux, pour mise en application au budget de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023 a été approuvée par délibération n° 2023/6/3.

Considérant que lors des séances où le compte financier unique est débattu, Madame le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote, il est nécessaire de procéder à l'élection du Président de séance.

Madame le Maire propose d'élire Monsieur Lionel ROY Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique.

Monsieur Lionel ROY est élu à l'unanimité.

Le rapporteur, présente les résultats du Compte Financier Unique 2023. Le Compte Financier Unique permet à l'exécutif de la collectivité de rendre compte annuellement des opérations budgétaires réalisées.

Le rapporteur rappelle, par ailleurs, que la commission des finances lors de sa séance du 19 mars 2024 a procédé à un examen détaillé du Compte Financier Unique. Il propose de retracer les grandes lignes de ce document budgétaire.

1.1 DECOMPOSITION DU RESULTAT 2023

		Investissement	Fonctionnement
Réalizations de l'année	Dépenses	1 658 240.64 €	5 888 495.86 €
	Recettes	1 508 255.73 €	6 675 222.61 €
Résultats 2023		- 149 984.91 €	786 726.75 €
Résultat de l'exercice 2022		1 395 476.96 €	800 000.00 €
Résultat par section		1 245 492.05 €	1 586 726.75 €
Résultat général		2 832 218.80 €	

I. Les dépenses réelles de fonctionnement

Chap.	Libellé	CA 2022 PRINCIPAL	CA 2023 PRINCIPAL
011	Charges à caractère général	1 345 572.64 €	1 386 690.11 €
012	Charges de personnel & frais assimilés	2 949 726.24 €	3 071 450.05 €
014	Atténuations des produits	60 078.00 €	45 817.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000 147.17 €	1 059 758.32 €
66	Charges financières	26 831.47 €	61 570.85 €
67	Charges exceptionnelles	17 510.36 €	5 215.88 €
68	Dotation provisions semi-budgétaires	10 766.00 €	12 274.00 €
	ss/total dépenses réelles de l'année	5 410 631.88 €	5 642 776.21 €
042	Opérations d'ordre entre section	237 658.15 €	245 719.65 €
	TOTAL DES DEPENSES	5 648 290.03 €	5 888 495.86 €

1) Le chapitre 011 des charges générales :

Ce chapitre représente 23.55% des dépenses de fonctionnement avec 1,386 M€.

Son évolution par rapport à l'année précédente enregistre une variation de +3,06% (+41 117€) mais reste inférieure au +3,7% de hausse des prix à la consommation pour décembre 2023 en France.

Cette année, les hausses de prix de l'énergie, de l'alimentation, des fournitures et d'entretien ont été amorties par l'économie réalisée sur le compte énergie (60612) qui s'élève à 64 780€. Cette dernière s'explique par la météo très favorable, l'extinction nocturne de l'éclairage public et la mise en place de « l'amortisseur électricité » qui n'a pas été appliqué lors des prévisions budgétaires, les modalités n'étant pas encore totalement définies.

Pour les hausses, on note également :

- Les prestations de service (compte 6042) + 25 318€. Cette augmentation correspond :
 - Au nombre des repas servis au multi-accueil et à la restauration scolaire qui est plus important cette année :

	2022	2023	Évolution	Évolution en %
Repas servis				
Restauration scolaire	16 500	18 497	1 997	12.10%
Multi-accueil	2 263	2 604	341	15.07%
TOTAL	18 763	21 101	2 338	12.46%

- À la facturation mensuelle à compter du mois de février 2023 des interventions d'entretien des locaux professionnels de la maison médicale (+17 982€).
- La réalisation des réparations par les services municipaux ainsi que la hausse des prix des matériaux de plomberie-sanitaire, maçonnerie et électricité permettent d'expliquer l'augmentation des crédits inscrits au compte achat de petites fournitures (60632) avec +9 465 €.
- Au compte (60636) « *achat de vêtements de travail* » les 8 160€ supplémentaires ont complété les besoins en vêtements et équipements personnels individuels (gilets haute visibilité, protections manuelles et oculaires) des agents nouvellement recrutés aux ateliers municipaux ainsi que ceux des agents déjà en poste dans la collectivité et qui nécessitent de porter des EPI pour accomplir leurs missions.
- Au compte location matériel roulant (61351), les 1 573€ supplémentaires ont permis la location d'un chargeur télescopique pour palier à l'immobilisation pour réparation du BOBCAT.
- Concernant les dépenses d'entretien, il convient de rappeler les données présentées au rapport de la décision modificative à savoir :
 - + 22 457€ supplémentaires au compte 615221 « *entretien de bâtiments* » qui s'expliquent notamment par de nombreuses interventions liées aux événements climatiques (tempêtes successives) et qui ont engendré des travaux de réparations notamment de toitures.
 - l'entretien de terrains (61521) les +15 372€ correspondent à une campagne de sécurisation et d'abatage d'arbres (hors contrat) ainsi que la dé-végétalisation du mur des remparts de la Mairie.
- Les 19 671€ de crédits supplémentaires qui figurent au compte entretien voies et réseaux (615232) correspondent à une campagne de curage et nettoyage des avaloirs ainsi qu'à des interventions de réparation du réseau d'éclairage public réalisées cette année qui n'étaient pas couvertes par le marché.
- Les réparations et dépannages des véhicules inscrits au compte « *entretien et réparation de matériel roulant* » (61551) s'inscrivent à hauteur de 53 612€ (+2 101€) qui sont liées notamment à des interventions réalisées sur le bus IRISBUS d'une part, et le changement du radiateur et ventilateur du Bobcat d'autre part.
- L'évolution des frais de maintenance (6156) +6 066€ correspondent au rattrapage de facturation des entretiens chaudières du dernier semestre de 2020 sur 2023 sans avoir été rattaché, aux actualisations relatives aux marchés d'éclairage public, aux entretiens de chaudières et à la maintenance de trois copieurs maternelles affectés aux écoles maternelles.
- Les 2 998€ supplémentaires relatifs aux versements des cotisations d'assurance (6161) correspondent aux actualisations annuelles et aux redevances en année pleine pour la maison médicale et le véhicule PEUGEOT 2008 et pour la nouvelle balayeuse.
- Les 9 160€ supplémentaires qui figurent au compte transport collectif (6245) financent le dispositif de transport scolaire des collégiens qui a débuté à la rentrée de septembre 2023.
- Le montant des frais de télécommunication (6262) enregistre une hausse de +1 978€ qui s'explique par la souscription de six lignes de portables supplémentaires dont cinq pour les astreintes, la facturation en année pleine de la ligne pour la maison médicale ainsi que le coût d'installation de la fibre à l'école maternelle Louise Michel et pour la Mairie.
- Enfin on note une hausse de 2 029 € liée aux interventions par l'ONF pour les frais de gardiennage (6282) qui ont été plus importants en 2023.

- À la demande du comptable, une réaffectation des crédits prévus pour les services extérieurs initialement imputés au compte « 6042 – achat de prestations de services » figurent au compte 6288 « autres services extérieurs ». Ils regroupent notamment les dépenses de nettoyage des vêtements des agents des ateliers municipaux, les réparations et entretien des équipements aires de jeux, du matériel de cuisine dans les salles, de la restauration de registres, des interventions et animations (parentalité, laïcité et valeurs de la République, marchés des saveurs, travail loisirs...). Il convient d'ajouter pour cette année, des prestations ponctuelles : de la commission d'indemnisation amiable pour les commerçants liée aux travaux du centre-ville pour 4 000€ et une prestation réalisée par un intervenant extérieur lors de la journée de cohésion pour 2 460€.
- Pour les baisses :
 - L'économie de 31 856€ réalisée au compte 611 « contrats de prestations de services » correspond au contrat de labellisation pour la démarche d'économie d'énergie politique climat qui n'a pas été renouvelé en 2023 ainsi qu'aux interventions ponctuelles de prestations d'exploitation forestières d'abattage et débardage moins importantes cette année.
 - Le compte de versement aux organismes de formation « 6184 » en baisse de - 6 137€ entre 2022-2023. Pour rappel en 2022, dix agents ont suivi des formations de recyclage ou initiale Sauveteurs Secouristes au Travail et manipulation des extincteurs, douze agents ont validé les habilitations suivantes : nacelle, conduite engins hivernaux, tondeuse, tracteurs, mini-pelle et BOBCAT. De fait, en 2023 les besoins en formation ont été moins importants notamment pour les agents des ateliers municipaux avec deux permis EB, un recyclage habilitation électrique, une formation initiale habilitation électrique, un diplôme universitaire pour un agent des services administratif et des frais d'accès au concours et liste d'aptitude auxiliaire de puériculture 2^{ème} classe pour un agent au Multi-accueil.
 - Les comptes fêtes et cérémonies et réceptions catalogues et imprimés (6232 et 6234) sont en recul de -2 014€ et s'explique par l'annulation du marché des saveurs et les festivités de Noël suite à la météo défavorable.
 - Les comptes catalogues et imprimés (6236 et 6237 ce dernier a été supprimé suite à la mise en place de la M57) en baisse de 767 € regroupent les dépenses liées à l'impression et à l'infographie de la revue municipale ainsi qu'aux différentes plaquettes et affiches d'information. Ces dernières sont réalisées par le service communication (en régie) depuis cette année.
 - L'économie de 1 060€ au compte « 6262 frais d'affranchissement » s'explique par le fait qu'en 2022 une refonte et l'envoi des cartes électorales a été réalisée ajouté à la facturation de l'affranchissement de décembre 2021 qui a été payée en 2022 et non rattaché.
 - Au compte « 627 services bancaires » figurent les frais bancaires relatifs à la mise en place cette année du paiement à distance des factures pour les services petite enfance et scolaire, ceux –ci s'élèvent à 184 €. On retrouve également les frais de dossier et d'instruction des deux emprunts souscrits en 2023 qui s'élèvent à 710€ contre 2 800€ en 2022. Ces deux événements combinés expliquent l'économie réalisée de 1 906€.
 - L'écart de 3 099 € inscrit au compte « 63512 Taxes foncières » s'explique par le fait qu'en 2022, l'appel de fond de deux années 2021 et 2022 à Territoire Habitat pour les locaux rue du Moulin et rue Scherer a été versé. Cependant, la dépense de 2021 n'avait pas été rattachée.

1) Chapitre 012 des dépenses de personnel :

Le chapitre des dépenses de personnel s'établit à 3, 071 M€. La hausse représente +122K€.

Ainsi, avec un taux de croissance de +4% tout proche de la tendance nationale, l'évolution de la masse salariale ne montre pas d'écarts significatifs.

Il convient de relever :

- La hausse très spécifique de +51K€ des dépenses d'assurance du personnel qui vont consommer 40% des ressources supplémentaires allouées au chapitre 012.
- L'absorption d'une dépense nouvelle significative (+3% de hausse du point d'indice au 1er juillet 2023) pour +18K€

Seule évolution significative relevant d'un choix de gestion, le service des ateliers a fait l'objet d'un renfort de l'encadrement avec le recrutement d'un poste d'adjoint au responsable.

La démographie des effectifs comprend une vingtaine de mouvements entrants/sortants pour un solde net final de +20K€, incluant le poste d'adjoint aux ateliers.

Enfin, les mesures individuelles de l'IFSE ou du CIA, les revalorisations collectives, les évolutions de carrière et d'échelon s'ajoutent à la revalorisation du point d'indice de 3% évoquée précédemment pour une évolution totale de 51K€ environ.

En résumé, la hausse globale est représentée pour 40% par l'assurance, pour 40% par les hausses salariales et pour 20% par la balance des effectifs « entrées/sorties ».

2) Le chapitre 014 : péréquation

Ce chapitre de dépenses de péréquation, ponctionnant la richesse des communes, est mineur sur le plan budgétaire. Il montre toutefois une baisse qui représente 14 261€ en 2023.

3) Le chapitre 65

Le chapitre s'établit à + 59 611€ par rapport au CA2022 et s'explique par :

- La revalorisation du point d'indice de 1.5% en juillet 2022 et 3% à partir du 1^{er} juillet 2023 pour les indemnités élus (65311) +3 417€,
- Pour rappel, en 2022 un rattrapage des charges sociales URSSAF liées aux cotisations déplafonnées élus versées pour toute l'année inscrit au compte « 65314 cotisations retraite élus part patronale » n'a pas été reconduit cette année d'où l'économie de 2 643€ enregistré,
- Le versement aux commerçants éligibles impactés par les travaux de réaménagement du centre-ville d'une compensation financière définie par la commission d'indemnisation amiable pour un montant total de 36 422€ (6538),
- Une constatation en 2022 des admissions en non-valeur (6542) de titres de recettes notamment ceux relatifs au budget assainissement non reconduite en 2023,
- Une augmentation de 3 552€ enregistrée au compte « 6558 autres contributions obligatoires » liée aux frais de scolarité facturés par les communes accueillant des enfants dellois inscrits en école maternelle ou primaire avec 12 élèves (4 maternelles et 8 élémentaires) facturés en 2022 contre 23 élèves (3 maternelles et 20 élémentaires) en 2023. Il convient de noter le rattrapage d'une facturation cette année de deux enfants pour la rentrée scolaire de 2021/2022.

- L'augmentation de la subvention au CCAS de 10 000 € par rapport à son niveau de 2022 a permis de palier à la hausse des dépenses énergétiques et des denrées alimentaires et le financement d'un audit organisationnel et financier pour la structure.
- Les versements des subventions aux associations (6574) +36 930€ : cette enveloppe supplémentaire correspond aux montants votés en 2023. Il convient de noter le regroupement sur ce compte des subventions exceptionnelles et courantes suivant l'instruction M57 avec +5 330€ d'aides attribués au financement de projets qui ne relèvent pas des subventions courantes.
- Les droits d'utilisation de logiciels (65811) regroupent également les droits de projections et environnement numérique de travail pour les écoles, de gestion des congés du personnel, initialement imputés au compte 651 en M14. En 2023, les 4 092€ supplémentaires de droits d'utilisation correspondent à la mise en place des applications de prise de rendez-vous en ligne pour les passeports et cartes nationales d'identité (+1 540€), de paiement à distance des factures cantine et périscolaire (+2 100€) et de conception et mise en page pour le service communication (+453€).

4) LE CHAPITRE 66

Il représente les intérêts de la dette. La hausse de 34 258€ sur ce chapitre s'explique par le remboursement des premières échéances des deux emprunts de 1 500 000€ (souscrit en 2022) et 700 000€ (souscrit en 2021) débloqués à la date maximum notifiée sur les contrats de prêt. Il convient de noter que le taux indexé EURIBOR (+marge 0.39%) dont la prévision au budget s'élevait à 5% s'est finalement porté à 4.193% pour son plus haut niveau cette année (dernier trimestre 2023). Pour rappel, ce taux indexé concerne un emprunt souscrit pour les investissements de l'année 2017 d'un montant de 700K€ pour 25 années avec une dernière échéance en mars 2043.

5) LES CHAPITRES 67 ET 68

Suite à la mise en place de la nouvelle norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, seule l'inscription prévue au compte 673 « titres annulés » peut figurer au chapitre 67 « charges exceptionnelles ». Les autres dépenses inscrites au budget précédent sur ce chapitre (autres charges ou subventions exceptionnelles) doivent figurées au chapitre 65 « autres charges courantes ». Les titres annulés sur exercice antérieur de cette année correspondent notamment aux régularisations des charges de nos locataires et à une régularisation d'imputation comptable de la taxe sur les pylônes de mai 2022 pour un montant de 3 464€.

On retrouve sur le chapitre 68 la constitution des deux mouvements de mise en provisions pour 2023 suivant la délibération 2023/3/12. La première concerne une provision pour charges de fonctionnement courant correspondant à la monétisation des heures accumulées par le personnel sur les comptes épargne temps (CET). La seconde est une provision, pour dépréciation des comptes de tiers, destinée à couvrir les créances que le comptable n'a pas pu recouvrer malgré ses diligences.

6) Chapitre 042 – Dépenses d'ordre

Les comptes de dépenses 675 et 6761 comme les comptes de recettes 775 et 776 servent à neutraliser le produit des ventes de biens sur la section de fonctionnement. Cette année les écritures de sortie concernent la vente pour pièces du camion Maxity qui a été cédé pour un montant de 5 500 €.

II. Les recettes réelles de fonctionnement :

Chap.	Libellé	CA 2022 principal	CA 2023 principal
013	Atténuations de charges	177 135.84 €	89 297.56 €
70	Produits des services du domaine & ventes	303 534.74 €	316 575.80 €
73	Impôts & taxes	4 131 199.00 €	4 388 401.37 €
74	Dotations, subv. & participations	1 337 095.59 €	1 442 729.80 €
75	Autres produits de gestion courante	299 812.81 €	407 495.67 €
76	Produits financiers	14.88 €	28.64 €
77	Produits exceptionnels (cessions comprises)	10 783.30 €	5 880.82 €
78	Reprise sur provisions semi budgétaires	31 650.00 €	9 930.00 €
	ss/total recettes réelles de l'année	6 291 226.16 €	6 660 339.66 €
	Excédent de fonctionnement de N-1	500 000.00 €	800 000.00 €
042	Autres opérations d'ordre entre sections	850.89 €	14 882.95 €
	TOTAL DES RECETTES	6 792 077.05 €	7 475 222.61 €

1) Le chapitre 013

Ce chapitre regroupe les remboursements par l'assurance et la Sécurité Sociale ainsi que le remboursement par l'État de la prime inflation mise en place en 2022. Les indemnités journalières pour absence en congé maladie des personnels titulaires et contractuels sont en baisse cette année de – 82 238€ du fait notamment d'un fort taux d'absentéisme liée au Covid en 2022.

2) Le chapitre 70

Ce chapitre enregistre une hausse de 13 063 € qui s'explique majoritairement par :

- La hausse de fréquentation pour les services périscolaire, restauration scolaire et petite enfance qui enregistrent respectivement +2 181€, +3 744€ et +6 264 K€.
- Les appels de provisions et de régularisations de charges locatives (+12 912€) avec l'intégration cette année des bureaux de la maison médicale (+7 608€).

Pour ce chapitre, il convient de noter que le programme de coupe de bois établi par l'ONF a été moins important cette année (-4 769€). En effet, l'année précédente la nécessité de réaliser des coupes sanitaires imprévues avait fait progresser ce compte de manière ponctuelle.

3) Le chapitre 73

Le chapitre se compose principalement :

- De la fiscalité des ménages 1 921 167€ : TFB, TFNB et TH réformée (remplacée par le produit communal de la TFB départemental ajustée d'un coefficient correcteur et par la TH résidences secondaires) ; cette recette est en hausse de 135 730 € compte tenu de la revalorisation des bases fiscales annoncée à 7% et de leur évolution physique,
- De la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) supportée par les consommateurs dellois depuis le 1^{er} janvier 2021 qui fait l'objet à compter de cette année d'une majoration uniforme déterminée par arrêté ministériel (+38 570€),
- Des attributions de compensation 2 097 152 € (ex taxe professionnelle),
- Des droits de mutation pour 151 507 € en recul de 25 604€ qui reflètent le contexte national de baisse des transactions immobilières enregistrées cette année,
- De la taxe sur les pylônes électriques qui enregistre le rattrapage du mois de mai 2022 encaissé sur 2023,
- Diverses recettes (FNGIR stable à 45K€, des droits de place...).

4) Le chapitre 74

Les dotations de l'État pour 2023 s'inscrivent à la hausse par rapport à 2022 et correspondent aux mesures de soutien financier décidées en loi de finances.

Les réalisations budgétaires de ces dotations sont détaillées ci-dessous :

- La dotation forfaitaire 417 420€, soit +2 364€ s'inscrit pour la première fois depuis 10 ans à la hausse cette année.
- La DSR augmente cette année encore de +35 363€ grâce à la péréquation,
- La compensation par l'État de l'exonération de 50% de la taxe foncière des établissements industriels progresse de 11 416€ par rapport à 2022,
- La recette du « FCTVA fonctionnement » évolue à - 675 € et est corrélée aux montants des dépenses éligibles de 2021.
- Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle augmente de 1 519€ pour atteindre 39 119€.
- Le compte « 7472 subvention de la Région » correspond à la participation de l'utilisation du gymnase de la cité scolaire par les élèves du lycée. En 2022, les recettes correspondent à la fréquentation de deux années 2021 et 2022, la convention étant en cours de signature en fin d'année 2021.
- La participation aux frais de la médiathèque (7473) +4 188€ qui s'explique par la prise en compte de l'intégralité des salaires pour 2023 d'un agent recruté par la commune et qui était auparavant supporté par le Conseil Départemental.
- Les recettes CAF « contrats enfance jeunesse » en hausse de 47 810€ sont liées à la fréquentation du périscolaires et multi accueil.
- La dotation aux titres sécurisés attribuée progresse de +11 199€. Cette année, l'enveloppe attribuée a été augmentée afin de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identités d'une part et dépend du nombre de titres délivrées d'autre part. De plus, en raison notamment du plan d'urgence mis en place par le ministère de l'Intérieur, un montant forfaitaire de 5 500€ supplémentaires a été versé en fonction du nombre de de titres émis.

5) Les chapitres secondaires 75, 76, 77 et 78

Les 107 682€ de produits financiers supplémentaires inscrits au chapitre 75 proviennent :

- des revenus locatifs (+10 142€) inscrits au compte 752 « revenu des immeubles » qui s'explique par les révisions appliquées sur les loyers, les locations des 7 logements de l'Espace 89 en année pleine ainsi qu'une hausse de la fréquence des locations de salles
- des 80 000€ supplémentaires relatifs au droit d'entrée qui a été versé par le concessionnaire dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts de l'Allaine (75813),
- de recettes diverses notamment celles liées aux recouvrements de dossiers d'assurance,

Le chapitre 76 n'appelle pas de descriptif particulier.

Pour rappel avec le passage à la nomenclature M57, le chapitre 77 enregistre les opérations de reprise sur exercice antérieur, c'est le cas notamment pour les régularisations de charges locataires non suffisamment versées en N-1.

Concernant le montant élevé du chapitre 78 « reprise sur provisions semi budgétaires », on retrouve la reprise de provision liée à la monétisation des heures de CET dont les paiements ont été demandés en début d'année 2023.

Pour rappel, en 2022 les 22 500€ correspondent à la reprise du solde des subventions reçues

liées à l'implantation sur notre commune, du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asie (CADA) et qui avait été mis en provisions. Cette reprise a participé au financement de la rénovation du City Stade et de la salle utilisée par le comité de quartier pour les résidents du CADA à l'Espace 89.

III. La politique d'investissement

Les réalisations comptabilisées en 2023 comprennent d'une part les restes à réaliser de 2022 et d'autre part les crédits nouveaux votés et exécutés en 2023.

Les dépenses réelles de la section d'investissement représentent 1 658 K€ répartis comme suit :

- Le remboursement de la dette : 345 K€,
- Dépenses d'équipements (*chapitres 21 et 23*) : 1 297 K€,
- Les immobilisations incorporelles (*chapitres 20 et 204*) : 20,9 K€ avec notamment :
 - Divers levés topographiques en prévision d'aménagements et sécurisation des rues de Verdun et boulevard de la Liberté ainsi que pour le nouveau cimetière.
 - Les logiciels informatiques qui correspondent à la mise en place du paiement à distance des factures relatives à la petite enfance, à l'achat de système d'exploitation pour équiper notamment les nouveaux ordinateurs pour les besoins des services qui s'ajoutent aux 40 licences antivirus pour le parc informatique de toute la collectivité.
- Les « autres dépenses » : il s'agit des subventions versées à des personnes de droit privé qui s'élèvent à 8K€ concerne les neuf demandes de subvention versées au titre des ravalements de façade d'une part et à l'achat par six dellois de vélos avec assistance électrique soit 599.90€ accordés pour cette année d'autre part.

EN TERMES DE REALISATION DES OPERATIONS :

1 297,4 K€ de réalisations ont été effectuées comprenant :

A) Le bouclage des opérations reportées de 2022 pour 826K€ comprenant les secteurs suivants :

- Frais d'études, et division parcelles (plan topographie rue de Bourogne, études faisabilité gymnase) 17,2K€ ;
- Forêt 9.6K€ ;
- Assistance, étude de programmation pour concession aménagement ZAC des Hauts de l'Allaine 72,2K€ ;
- Des missions de maîtrise d'œuvre restauration mur et galerie Hôtel de ville 35,7K€ ;
- Travaux dans les écoles (maîtrise d'œuvre rénovation gymnase Marronniers et un jeu extérieur Moulin des prés) 31,6K€ ;
- Construction maison médicale 113,5K€ ;
- Aménagements et revitalisation du centre-ville 293,3K€ ;
- Aménagements extérieurs (programme annuel : mobilier urbain, panneaux de police, aire de jeux et mur remparts arrière buste Scherrer) 65,4K€ ;
- Travaux dans les installations sportives (modification porte de secours Tennis, élargissement passage véhicules accès tribunes) 4,7K€ ;
- Achat d'un équipement pour saleuse, étrave : 30K€ ;
- Divers travaux dans les bâtiments et les logements 55,6K€ : (volets roulants et baies vitrées dans les bureaux Médiathèque 21,2K€, mise en peinture logement duplex à l'Espace 89 pour 10,1K€, mise en peinture murs et plafond de bureaux 6,6K€ et détecteurs alarme anti intrusion aux services techniques, mise en peinture d'une salle à la Maison des Remparts 4K€, remplacement de portes extérieures à la Halle des 5 fontaines 5,3K€, régulateur chaufferie à l'Hôtel de Ville 4,3K€, reprise d'enduit de façade à la Gendarmerie 4,1K€) ;

- Voirie (aménagement partie basse et haute rue de Thiancourt, pavage rue des écoles, marquage au sol) et éclairage public 84,2K€ ;
- Achats équipement (informatique et matériels divers) pour tous les services notamment pour les salles (ordinateur pour le responsable des ateliers municipaux, mobilier, matériel divers nécessaires à l'organisation de divers marchés, armoire inox salle des fêtes, four mixte bain marie halle des 5 fontaines...) pour un total de 13K€.

B) LES REALISATIONS DECOULANT DES CREDITS 2023 POUR 471,4K€ :

- Les frais d'études (levés topographiques et maîtrise d'œuvre) : pour les projets de construction du futur gymnase, aménagements boulevard de la Liberté et rue de Verdun et nouveau cimetière 40,1K€ ;
- Les subventions versées détaillées plus haut 8,4K€
- Voirie (réfection joints pont boulevard de la Liberté, création d'une allée terrain d'honneur, programme annuel divers lieux pour réfection de voirie, cheminements piétons, trottoirs, marquage au sol, sécurisation circulation place Lorentz) 62 K€ ;
- Aménagements extérieurs (création d'une allée en enrobé et clôture entre les deux parties du cimetière, programme annuel d'achat de mobiliers urbains, panneaux de police éclairage public, plantation de végétaux vivaces diverses rues, achat de deux radars pédagogiques solaires et forêt) 89K€ ;
- Équipements scolaires et travaux de rénovation dans les bâtiments, les écoles, les logements et les installations sportives 96,9K€ : achat de photocopieurs pour les écoles maternelles, mobilier divers, mise en place d'équipements informatiques pour permettre le déploiement des Technologies Information et Communication pour l'Enseignement et tableaux numérique, moteur portail la gendarmerie, mise en peinture et réfection d'une salle de classe au école Pergaud, interventions en faveur d'économies d'énergies sur les circuits de chauffage (vannes thermostatiques) dans les logements et les écoles, remplacement porte d'entrée et éclairage piliers extérieurs salle des fêtes, création de caissons lumineux à l'Espace 89, mise en place d'un éclairage Leds au Basket, installation d'une chaudière à condensation et chéneaux au Dojo, caisson VMC au vestiaire foot, aménagement sas d'entrée au stand de tir, réfection de la piste de saut et planche athlétisme.
- De l'achat d'une balayeuse de voirie pour 116.6K€
- De 58,8K€ d'investissement divers : tonnelles et éclairage pour les manifestations, mobilier pour le club ados pour 15,3K€; vélo avec assistance électrique et équipement de protection pour le service police et caméras de chasse solaires 2K€; d'outillages et équipements supplémentaires pour les agents des ateliers et téléphones portables pour les astreintes notamment 4.6K€ ; l'achat d'ouvrages, sonorisation (ampli et enceintes pour l'auditorium), tablettes pour le public pour la médiathèque 23,2K€ ; d'équipement informatique et logiciels pour les services et pour la mise en place du paiement à distance des factures pour le Multi-accueil +11.2K€ et l'achat de vaisselle éco responsable pour le multi-accueil, un aspirateur et mobilier bureau et sièges pour les 1.7K€ restants.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

DU POINT DE VUE DE LA MAQUETTE COMPTABLE, LA SECTION SE CLOTURE AVEC 2 904 K€ DE RECETTES (EXCEDENT N-1 INCLUS), AVEC UN RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE 1 245,5K€ POUR CETTE SECTION.

La section est ainsi excédentaire dans sa forme comptable, calculée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Réalisations sur crédits reportés	825 973.07 €	363 684.71 €
Réalisations sur investissements nouveaux	471 442.67 €	85 561.00 €
Remboursement du capital des emprunts en cours	345 057.54 €	
Dépôts versés et dépôts reçus	884.41 €	951.60 €
Total des dépenses investissement réelles de l'année (1)	1 643 357.69 €	
FCTVA 2023 sur dépenses 2021		235 019.30 €
Taxe Aménagement 2023		82 466.89 €
Dissolution recours Syndicat Mixte d'Aménagement et de la gestion de l'Aéroparc de Fontaine		151 065.56 €
Total des recettes d'investissement réelles de l'année (2)		918 749.06 €
Besoin de financement de l'investissement 2023 (3) = (2) – (1)		- 724 608.63 €

Ce besoin de financement est totalement couvert par les excédents antérieurs :

Excédent de fonctionnement 2022 affecté à l'investissement	343 787.02 €
Excédent d'investissement 2022 reporté	1 395 476.96 €
Total des excédents antérieurs (4)	1 739 263.98 €

Écritures d'ordre :

Amortissements (5)		226 651.52 €
Plus ou moins-value (cession réalisée camion MAXITY) (6) en dépense et (7) en recette	13 568.13 €	19 068.13 €
Écritures d'ordre -Reprises de subventions au résultat (8)	1 314.82 €	
Résultat de l'investissement 2023 (3) + (4) + (5) - (6) + (7) – (8)		1 245 492.05 €

1.2 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Il est rappelé qu'un résultat positif de la section de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement y compris le solde des reports de crédits s'il est négatif. Le solde peut ensuite être affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit à l'investissement, soit laissé en section de fonctionnement.

C'est pourquoi, il est proposé la répartition suivante : 765 000 euros conservés en section de fonctionnement et 821 726,75 euros affectés au financement de l'investissement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur (Madame le Maire ne prend pas part au vote)

ADOPTE le Compte Financier Unique 2023 de la collectivité.

Adopté à la majorité des votants avec 16 voix POUR - 4 abstentions Mr Rousse - Mme Thomas - Mr Walter - Mme Marchet et 1 voix CONTRE - Mr Bandelier

DECIDE d'affecter les 1 586 726.75 euros du résultat de fonctionnement 2023, suivant la répartition suivante :

- 765 000 € conservés en section de fonctionnement,
- 821 726,75 € affectés en section d'investissement.

Affectation adoptée à l'unanimité

Lionel ROY
Secrétaire de séance



Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de DELLE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le..... par
Madame Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE